



S.A. Begum Aga Khan
YAKYMOUR
LE CANNET-CANNES
15 Mars 1967

Monsieur Mohamed TALAAT
HIGH DAM CONSTRUCTION AUTHORITY
Public Relations Department
ASSOUAN

Cher Monsieur Talaat,

Je vous remercie très vivement de votre aimable lettre du 10 Février à laquelle je regrette de n'avoir pu répondre plus tôt, mais des troubles cardiaques importants m'ont tenue immobilisée assez longtemps. Je ne suis pas encore sortie de mes crises, cependant, une rémission me permet de vous donner de mes nouvelles.

J'ai été infiniment sensible aux termes que vous utilisez lorsque vous me dites la sympathie de Son Excellence Monsieur MADKOUR ABU EL EZZ et son désir de m'aider à résoudre mes difficultés à Assouan. Celles-ci persistant, je me suis empressée de les lui exposer dans un courrier du 13 Mars, ne doutant pas que la puissance de son intervention ramènerait les deux problèmes qui me préoccupent : 1° LICENCIEMENT DU JARDINIER, 2° ASSUJETTISSEMENT DE CERTAINS DES MEMBRES DE MON PERSONNEL AUX ASSURANCES SOCIALES, à des dimensions moins extravagantes et replacerait ces 2 affaires dans le contexte normal de justice que je souhaite.

Je ne veux pas vous importuner avec les détails de ces deux questions, mais enfin je tiens à vous préciser que le jardinier congédié me réclame la somme fantaisiste de LE. 795.450, ce qui sera jugé par le Tribunal Sommaire d'Assouan le 10 Avril 1967, et que les ASSURANCES SOCIALES avec lesquelles j'étais d'accord en Mars 1966 pour l'assurance de 3 des membres de mon personnel, a complètement transformé sa position à la suite d'une plainte de ce jardinier aux Assurances Sociales d'Assouan. Il a donné les noms de toutes les personnes que j'emploie comme devant être assujetties en totalité à cet Organisme, à la suite de quoi je me vois réclamer la somme non moins fantaisiste de LE. 3327.088, sur des bases absolument incroyables. En effet, on veut m'appliquer la rétroactivité des cotisations depuis 1959, ainsi que des amendes et des intérêts sur le tout, alors que le personnel considéré n'est pas à mon service depuis 1959 pour sa totalité et que tous

..../

YAKYMOUR
LE CANNET-CANNES
7 Mars 1967

30

.... /

les emplois exercés chez moi ne ressortent pas des Assurances Sociales.

Je vous donne ces détails afin que vous soyez au courant, puisque vous m'avez si aimablement manifesté votre intérêt, et que vous soyez informé dans le cas où le Gouverneur vous en parlerait.

avec mes meilleurs souhaits
Croyez, cher Monsieur Talaat, à mes
meilleurs sentiments
Mouhamed Agakhar

P.S. - Dans ma lettre adressée au Gouverneur, je crois avoir oublié de lui préciser que l'affaire concernant le renvoi du Jardinier devait passer devant le Tribunal Sommaire d'Assouan le 10 Avril 1967. Puis-je vous demander d'avoir l'amabilité de l'en informer ?

Agak